

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
11

Date de la
Convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
le dix décembre
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, MELLADO
Nicolas, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe,
VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, ODIN Edwige.

ABSENTE : PATOUILLARD Emilie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/06/07

**Acquisition foncière
au lieu-dit « Cellières »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une rencontre a
eu lieu en Mairie avec Madame Delphine Cornillon et Monsieur
Clément Lardon domiciliés 91 chemin des Narces à Saint-Victor-
Malescours afin d'acquérir une bande de terrain de 8 m x 6 m environ
dans la parcelle section D n° 705 afin d'y réaliser un chemin d'accès
aux parcelles section D n° 163 et 164.

Monsieur le Maire a proposé que ce terrain soit cédé gratuitement et
qu'en contrepartie la Commune s'engage à prendre à sa charge les
frais de déplacement du compteur Enedis, situé actuellement en limite
de propriété, pour un montant suivant devis du 20/10/2025 de
1 410,54 € TTC.

Vu l'accord en date du 03 décembre 2025 de Mme Cornillon et Mr
Lardon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite d'une bande de terrain de 8 m x
6 m environ issue de la parcelle section D n° 705 appartenant à Mme
Cornillon et Mr Lardon. Un document d'arpentage va être établi afin
de déterminer la surface exacte.

- **S'ENGAGE** à payer les frais de déplacement du compteur Enedis
sur présentation de la facture.

.../...

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025_06_07-DE
Reçu le 12/01/2026

- **S'ENGAGE** à la demande de Mme Cornillon et Mr Lardon à ce qu'à la suite de l'acquisition le terrain ne soit ni vendu ni construit. Ce terrain sera intégré dans le domaine public de la commune.

- **ACCEPTE** que les frais de bornage, les frais d'acte, d'enregistrement, taxes ou droits éventuels soient à la charge de la commune.

- **DÉSIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.

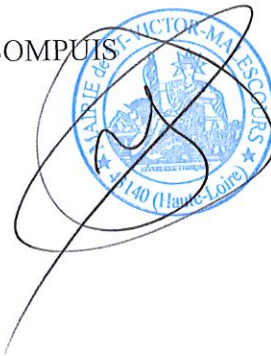
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer tous les actes administratifs relatifs à cette opération.

- **DÉSIGNE** Madame ROYON Elisabeth, 1^{ère} adjointe, pour représenter la Commune et signer l'acte administratif de vente au nom et pour le compte de cette dernière.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,

Frédéric TEYSSIER

A blue ink signature of Frédéric Teyssier, consisting of a horizontal line with a stylized 'X' or crossbar.

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025_06_07-DE
Reçu le 12/01/2026